



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^{ème} séance du mercredi 4 décembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/36 de la Municipalité, du 10 octobre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2024, sur les autorisations d'achat ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires	<u>6'804'500.00</u>	<u>-4'894'500.00</u>	<u>1'910'000.00</u>
(détail en page 2 du préavis)			
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires	<u>309'500.00</u>	<u>0.00</u>	<u>309'500.00</u>
(détail en page 38 du préavis)			
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires	<u>70'000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>70'000.00</u>
(détail en page 44 du préavis)			

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quatre décembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :